



**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL  
du lundi 27 février 2023 (Salle Ulysse)**

Sous la présidence du Doyen Xavier LATOUR

**Au titre du COSP :**

**Etaient présents :** M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA, A. MILLET-DEVALLE, C. PINA, O. VERNIER, P. TÜRK, F. GHELFI, A. TRESCASES, J.-R. DEMARCHI, B. THERACHE, R. CHABBERT, A. ORABONA, E. GLATH, T. MARTEU, L. ANTONINI-COCHIN, F. CROUZATIER-DURAND.

**Avaient donné procuration :** Y. STRICKLER, M. TELLER, K. DEHARBE, G-C. GIORGINI, Ph. LUPPI, J. TRIBOLO-FERRAND, M. OUAKNINE.

**Etaient absents non représentés :** J-C MARTIN M. M.-O. DIEMER, M. MEZAGUER, M. BASSI, Y. MSAOUAR, E. DANIEL, T. LEVY-VALENSI, M. GUERRINI, L. PINEAU.

**Au titre du COPIL :**

**Etaient présents :** M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA, T. MARTEU, S. BRICCA, A. MILLET-DEVALLE, P. TÜRK.

**Avaient donné procuration :** J. S. BERGÉ, G. LERAY.

**Etaient absents non représentés :** U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, F. BELLONE, E. WALLISER.

**Etaient présents à titre consultatif :** H. GOUDINEAU, directeur administratif, E. DUCHEZ, chargée de communication, E. COUET, Responsable service financier, E. MOULIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, C. BRULEY, responsable BU Droit.

La séance débute à 14h00.

**1) Informations de l'équipe décanale**

*Prise de Parole du Doyen, directeur de l'EUR.*

Le prochain COSP-COPIL aura lieu le mardi 4 avril à 9h.

Le Doyen donne la parole à **Hubert GOUDINEAU**, directeur administratif, afin qu'il fasse un point de situation concernant **les travaux et les déménagements à venir**.

Hubert GOUDINEAU indique le déroulement des opérations :

- **Lundi 27 février :** Réception des travaux de la partie extension (Ouest) ; début des travaux au niveau 5. **Les niveaux 4 et 5 du bâtiment ne sont plus accessibles.**
- **Du mardi 28 février au vendredi 3 mars :** transfert des services dans leurs nouveaux lieux d'affectation (voir le document transmis à tous par mail et qui se trouve sur la page travaux du site).
- **A compter du lundi 6 mars :** la partie centrale du bâtiment sera totalement en zone chantier et ne sera plus accessible. Plus aucun cours n'aura lieu dans cette partie.

Le parvis Sud sera également en zone chantier. Un cheminement d'accès, réservé aux personnels et aux étudiants, sera mis en place pour accéder à la partie extension (Ouest) et à la partie Est.

Le courrier sera à retirer et déposer à l'accueil, situé au rez-de-chaussée de la villa Passiflores.  
Les enseignants qui ont besoin de déposer des affaires durant la journée pourront le faire à l'accueil.

Le chantier se déroule bien et le calendrier est respecté.

M. ORABONA demande à quelle date la BU réouvrira. Le Doyen donne la parole à Mme **Caroline BRULEY**, responsable de la BU Droit, une communication étant prévue sur ce sujet. **Voir document n°1.** Mme BRULEY informe que les travaux devraient finir vers la mi-juin. Il y aura un travail important de remise en place des rayonnages et du mobilier et de réintégration des documents transférés à la villa Passiflores. Elle préconise donc que :

- La BU provisoire à la villa Passiflores soit maintenue jusqu'au 30 juin
- La salle co-learning soit mise à disposition des étudiants dès la réouverture
- L'ensemble des espaces soient réouverts 15 jours après la fin des travaux, soit probablement début juillet.

Ces préconisations sont reçues favorablement.

Christine PINA fait savoir que l'accès à CAIRN « ouvrages » en dématérialisé a été très utile et demande si cet accès sera maintenu une fois la BU réouverte. Mme BRULEY lui répond que l'accès sera maintenu. M. Olivier VERNIER souligne que le Comité de liaison réunissant des enseignants-chercheurs de la Faculté et des responsables de la BU Droit ne s'est plus réuni depuis 6 ans et qu'il serait pertinent qu'il soit réactivé. Mme BRULEY s'engage à étudier la question et y est a priori favorable.

Le Doyen précise que les doctorants peuvent travailler dans la salle du GREDEG, ainsi que dans celle de l'école doctorale (quand elle n'est pas utilisée pour les cours), et que tous les étudiants peuvent utiliser les salles du restaurant universitaire mises à disposition par le CROUS.

Le Doyen donne la parole à **Thierry MARTEU**, adjoint en charge des **relations socio-économiques**.

Thierry MARTEU donne les informations suivantes :

- Astou LECCIA, responsable du service Relations entreprises et alternance, ne travaille plus, provisoirement, pour la Faculté. Son titre de séjour a expiré et doit être renouvelé. Vanessa DEBUIGNE assure l'intérim ;
- Un forum de l'alternance (format « jobdating ») sera organisé le 13 avril prochain au restaurant universitaire ;
- Un salon de l'alternance se tiendra au Nikaïa les 10 et 11 mars. La participation de responsables de formation en alternance est souhaitée ;
- La soirée entreprises organisée par l'EUR LexSociété aura lieu au restaurant « Le Saint Paul » le 11 mai ;
- Une CVthèque sur Link est en cours de finalisation. Elle permettra aux étudiants de déposer leur CV et aux entreprises de les consulter.

Le Doyen donne la parole à **Mathias LATINA**, adjoint en charge de la **recherche**.

Mathias LATINA fait part des informations suivantes :

- L'annonce concernant le poste d'IGR en soutien à la recherche de l'EUR a été publiée. Il bénéficie d'un financement idex. Des CV ont été reçus. Ses trois missions seront : 1. Le développement de la revue *Lexsociété* ; 2. Le soutien aux projets pluridisciplinaires de l'EUR ; 3. L'aide à la diffusion des travaux scientifiques ;
- La dotation reçue de l'idex pour l'année 2023 est de 110K€, soit plus que ce qui avait été demandé. Des crédits sont donc disponibles pour financer des dossiers transdisciplinaires ;
- Revue Lex : plusieurs actes de colloques sont en cours de publication ;
- Un séminaire d'une journée de la revue est prévu en octobre prochain.

Mme Anne MILLET-DEVALLE demande si la dotation index pourrait être utilisée pour le cofinancement de doctorants financés partiellement par la Région. Mathias LATINA n'a pas la réponse, mais va se renseigner.

Le Doyen donne la parole à Mme **Eva MOUIAL**, directrice-adjointe en charge de la **pédagogie**.

Mme MOUIAL donne les informations suivantes :

- 7 doctorants ont obtenu une qualification CNU à la maîtrise de conférences : 5 en droit privé (3 CERDP, 2 GREDEG), 1 en science politique et 1 en Droit public ;
- La Faculté de Droit de Nice est classée 7<sup>e</sup> au classement national *Thotis* des Facultés de droit (2023), ce qui est un très bon résultat ;
- Concernant la nouvelle offre de formation, un gros travail a été effectué sur la nouvelle maquette de licence (présentée plus loin par Mme Sophie BRICCA). Elle avait été déjà beaucoup remaniée lors du précédent contrat. Cette fois il s'est agi de l'optimiser et la rendre plus cohérente, plus accessible pour les étudiants. Cela va notamment permettre de dégager des heures pour les parcours de masters ;
- Nouvelles copies avec étiquette et lecture optique des notes : ce nouveau dispositif fonctionne bien, mais est encore en phase de rodage. Des améliorations peuvent sans doute être encore faites pour que le service de scolarité gagne plus de temps, et ainsi pour laisser plus de temps aux enseignants pour corriger leurs copies ;
- Le groupe de travail « Enseigner le droit et la science politique en 2023 » a été créé. Son objectif est de mener une réflexion sur les pratiques actuelles et voir comment accompagner au mieux les nouvelles générations d'étudiants dans le contexte actuel (Chat GPT...). La première réunion du groupe est programmée le jeudi 2 mars à 13h30.

Le Doyen tient à mettre en garde contre les pressions exercées par certains étudiants sur des chargés de TD en vue d'une révision favorable de leurs notes, et cela après les délibérations. Il avertit qu'un tel comportement est passible de la section disciplinaire. Mme Pauline TÜRK et M. Andrea ORABONA font remarquer qu'il existe parfois, de la part de certains chargés de TD, un manque de transparence concernant le calcul des notes, qui suscite des interrogations légitimes de la part des étudiants et qui crée des disparités de traitement entre les différents groupes de TD. De plus, il arrive parfois qu'il y ait des erreurs de calcul. Le Doyen répond que c'est de la responsabilité du responsable de l'équipe pédagogique de vérifier cela.

Pour garantir le principe d'égalité, l'attention des responsables des équipes est attirée sur la nécessité d'exposer clairement les règles de calcul en début de semestre et d'imposer les mêmes obligations de travail aux étudiants (nombres de devoirs à la maison par exemple).

## **2) Point de présentation sur la future maquette de Licence – Voir document n°2**

Le Doyen donne la parole à Mme **Sophie BRICCA**, directrice du département Droit et Science politique qui apporte les commentaires suivants :

La coordination de ce travail a été effectuée par M. Marc GUERRINI, responsable du portail Licence Droit. Le résultat est le fruit d'un travail de concertation et de collaboration entre les quatre sections. Elle rappelle que dans le cadre du nouveau contrat, il est imposé par le ministère d'adopter une approche par compétences. Mais à ce jour, il manque des précisions concernant cette approche. La DEF devrait en apporter prochainement. Le souhait de tous est d'adopter l'approche la plus lisible possible, et des évolutions qui aillent dans le sens de l'intérêt des étudiants, notamment de L3.

L'année préparatoire n'est pas modifiée.

La L1 est peu remaniée. Seules quelques changements sont effectués, notamment les TD d'histoire du droit qui avaient lieu au semestre 1, auront désormais lieu au semestre 2..

La L2 est modifiée, notamment concernant le Droit des obligations. Le volume horaire consacré jusqu'ici (90h : 60h de droit des contrats et 30h de responsabilité délictuelle) passe à 60h. LA

répartition se fera annuellement : semestre 1 : Contrat/semestre 2 : Responsabilité. Cela rejoint ce qui est pratiqué dans la plupart des facultés de droit en France.

La L3 est modifiée de manière plus importante dans le sens de la simplification. Actuellement, les étudiants doivent choisir parmi 13 matières. Il a été procédé à un allègement au niveau des matières fondamentales.

La cohérence des binômes entre les matières pour chaque semestre a été longuement réfléchie. Ainsi, le cours de « Droit européen des droits de l'homme » (spécificité niçoise) bascule en M1 Droit privé. Le cours de Libertés publiques a été considéré comme pouvant être suffisant, à l'échelle de la Licence 3, sur la thématique.

Par ailleurs, le « Droit international public » sera désormais enseigné sur un seul semestre au lieu de 2. Le Droit international public 1 se fera en L3 et le Droit international public 2 se fera en Master 1. Le cours de « Contrats spéciaux » bascule en M1.

Concernant les compétences transversales, le Doyen rappelle que la Faculté n'a pas la main sur leur contenu ni sur les modalités de contrôle des connaissances. Cela relève d'UCA.

Il fait part de l'opposition de la composante à ces compétences telles qu'elles existent aujourd'hui pour de nombreuses raisons : contenu non adapté, charge de travail disproportionnée, nombre d'ECTS trop important (6), notation. Il souligne qu'aucun bilan n'a été effectué par UCA et qu'il n'y en aura pas.

Il informe qu'un groupe de travail sur ces compétences transversales a été constitué par UCA et qu'il sera présidé par Ali Douai. Ce sera l'occasion de faire remonter ces critiques.

### 3) Répartition des postes d'ATER

Mme Sophie BRICCA présente la proposition de répartition des ATER entre sections.

5 postes à temps complet et 9 à mi-temps ont été attribués, dont 1 temps plein récemment pour la Science politique (hors IAE et IUT).

Le COPIL du département disciplinaire s'est réuni. Les critères utilisés pour la répartition sont les suivants : 1. nombre de groupes de TD ; 2. candidats potentiels repérés par chaque laboratoire.

La répartition suivante est proposée :

Section 01 : 2 temps plein et 5 mi-temps

Section 02 : 1 temps plein compensé et 4 mi-temps

Section 03 : 0

Section 04 : 2 temps plein (dont le poste supplémentaire obtenu)

A cela s'ajoutent :

IUT : 1 temps plein

IAE : 2 mi-temps

*Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité la répartition des postes d'ATER telle que présentée.*

### 4) Présentation du budget 2023 – Voir document n°3

Le Doyen donne à nouveau la parole à Hubert GOUDINEAU pour la présentation du budget.

Avant cela, Hubert GOUDINEAU communique deux informations :

- La **citation choisie** par la « communauté » de Trotabas (personnels et étudiants) et qui sera inscrite sur le bâtiment amphithéâtre est celle d'E. Kant : « Ose savoir ! ». Elle a recueilli 47% des suffrages. Celle de Jean-Jacques Rousseau « Il n'y a point de liberté sans loi » a recueilli 35,3%. Et celle de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen « Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » a recueilli 17,3%. Il y a eu 1263 votes.
- Un **recrutement** a été effectué sur le poste à mi-temps du service du personnel : Mme Virginie PEUCHERET prendra ses fonctions début mars.

Hubert GOUDINEAU présente le budget 2023, d'une part de l'EUR LexSociété, d'autre part du campus Trotabas.

EUR : les recettes sont présentées en montants bruts et nets (prélèvement UCA). En montants nets, elles évoluent globalement, par rapport à 2022, de + 12 719€. L'évolution du montant des crédits ouverts en dépense est du même montant.

A noter que la dotation index est de 110K€ cette année.

Hubert GOUDINEAU estime que ce budget permettra à l'EUR de mener à bien ses missions.

Campus : en recettes et dépenses, l'évolution par rapport à 2022 est de - 8 500€. La baisse est due à une diminution des recettes provenant d'une convention avec le CROUS, modifiée, et des locations de salles (impactées par les travaux). Les crédits disponibles pour les travaux et achat de matériel technique s'élèvent à 140 553€.

Mme C. PINA observe que le montant de 25K€ dédié au service de l'alternance est élevé. Il lui est répondu que ce budget permet de financer, notamment, la soirée Entreprises, qui est un événement assez onéreux, ainsi que les cadeaux faits aux entreprises.

### **5) Direction du Master « Droit notarial »**

Le Doyen informe que Dominique FABIANI, responsable de ce master (mention et parcours) va partir à la retraite. Mathias LATINA est proposé pour en être le nouveau directeur.

Une réforme importante devait rentrer en vigueur à la rentrée 2023, le projet a pris du retard, du fait des désaccords existant entre les universités et l'Institut National des Formations Notariales (INFN).

Il sera peut-être possible, suite à cette réforme, d'ouvrir en alternance le M2 en 2024.

*Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité la désignation du Pr Mathias LATINA comme directeur de la mention et du parcours de Master « Droit notarial » à compter de la rentrée 2023.*

### **6) Evolution du Master 2 « Sécurité intérieure »**

Christian VALLAR a proposé à Florence NICOUD de prendre la co-direction de ce parcours de Master, ce qu'elle a accepté.

Une réflexion va être menée sur le fonctionnement et les modalités pédagogiques de ce parcours qui se caractérise par une proportion importante de personnes qui n'assistent pas au cours en présentiel.

*Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité la désignation de Mme Florence NICOUD comme co-directrice du parcours de Master « Sécurité intérieure ».*

### **7) Conventions internationales**

Le Doyen donne la parole à **Mme Florence CROUZATIER-DURAND**, co-déléguée aux **relations internationales**.

Mme CROUZATIER-DURAND présente plusieurs conventions, nouvelles ou à renouveler.

- **Renouvellement de la convention de double diplôme au niveau licence avec Turin – Italie**

L'accord original a été établi en 2019 pour mettre en place l'échange d'étudiants entre l'UNIVERSITA DEGLI STUDI de Turin et la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice. Ce programme fonctionne très bien. Chaque année entre 5 et 10 étudiants, sélectionnés en amont par Turin, viennent à Nice. Ces étudiants ont dans l'ensemble toujours de très bons résultats et sont appréciés. 5 étudiants de la

Faculté de droit et science politique de Nice ont pu bénéficier ces dernières années de cet accord qui leur permet d'étudier le droit français et le droit italien à la fois à Nice et à Turin et obtenir à l'issue deux diplômes : une licence de droit français et une licence de droit italien.

Pour l'essentiel, le texte original est conservé. La seule modification apportée est relative au paiement par les turinois de la CVEC à Nice.

*Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité l'avenant à la convention de double diplôme au niveau licence entre Université Côte d'Azur et l'Università a degli studi di Torino.*

- **Renouvellement de la convention de double diplôme au niveau licence avec Gênes – Italie**

L'accord original a été établi en 2020 pour mettre en place l'échange d'étudiants entre l'UNIVERSITA DEGLI STUDI de Gênes et la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice. C'est un programme encore très jeune qui a souffert de la crise sanitaire, mais qui est prometteur. Quelques étudiants de Gênes ont été accueillis. Comme les étudiants turinois, ils obtiennent de très bons résultats. Il est prévu d'en accueillir 15 à partir de septembre prochain. A ce jour, aucun étudiant niçois n'a encore été sélectionné pour bénéficier de ce programme.

Pour l'essentiel, le texte original est conservé.

*Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité l'avenant à la convention de double diplôme au niveau licence entre Université Côte d'Azur et l'Università a degli studi di Genova.*

- **Convention de mobilité simple et double diplôme au niveau master avec St John's – ETATS-UNIS**

L'accord original a été établi en 2016 pour mettre en place l'échange d'étudiants entre l'Université de St John's à New York et la Faculté de Droit et Science Politique de Nice. Cet accord offre la possibilité aux étudiants niçois d'étudier à St John's, en bénéficiant d'une réduction de 50% des frais d'inscription.

La nouvelle convention prévoit, en plus de cette possibilité de mobilité, la possibilité d'effectuer une mobilité au niveau master à St John's et d'obtenir à l'issue un diplôme de droit américain, en plus d'un diplôme de droit français. Une étudiante a été sélectionnée pour partir en septembre prochain pour une année étudier à St John's. Les programmes d'enseignement seront déterminés au cas par cas pour les étudiants demandeurs, à l'aide d'un contrat pédagogique.

Le nouvel accord prendra effet dès signature.

*Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité la convention entre Université Côte d'Azur et St John's University School of Law.*

- **Signature de la convention de double diplôme au niveau master avec University College Dublin – IRLANDE**

Cet accord prévoit la possibilité pour 20 étudiants par an de réaliser leur M1 à la Faculté de droit et science politique de Nice et leur M2 à University College Dublin (UCD) en Irlande et d'obtenir à l'issue de ces deux années de master deux diplômes : un diplôme de master en droit d'Université Côte d'Azur et un diplôme en master en droit de UCD.

3 parcours de masters de la Faculté de droit et science politique de Nice ont accepté d'intégrer ce programme :

- Le Master 2 « Gestion des contentieux privés » avec 5 places attribuées aux étudiants de ce master ;
- Le Master 2 « Juriste d'affaires » avec 5 places attribuées aux étudiants de ce master ;
- Le Master 2 « Droit international et droit européen » avec 10 places attribuées aux étudiants de ce master.


Les étudiants du programme auront à choisir en fonction de leur master 2 d'origine parmi une liste de cours proposées par UCD et ce choix devra être validé par les responsables pédagogiques des deux formations du double-diplôme à l'aide d'un contrat pédagogique. Les étudiants seront bien entendu sélectionnés pour pouvoir bénéficier de ce programme de double diplomation et devront payer leurs frais dans l'établissement où ils se trouvent. Ainsi, les frais à UCD s'élèvent pour une année complète à 10 170€ pour les étudiants d'origine européenne et à 21 520€ pour les étudiants d'origine extra communautaire. UCD offre néanmoins un certain nombre de bourses d'études supérieures pour les étudiants inscrits à UCD.

L'accord prendra effet dès l'année universitaire 2023-2024.

L'Irlande est la destination la plus demandée en mobilité internationale.

***Le Conseil scientifique et pédagogique ainsi que le Comité de pilotage adoptent à l'unanimité la convention entre Université Côte d'Azur et University College Dublin.***

Le Doyen demande s'il y a des questions diverses à aborder. Il n'y en a pas.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Xavier LATOUR  
  
Doyen, directeur de l'EUR

